



## COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP (2012) 12

le 20 mars 2012

**1ère Session Plénière**  
Strasbourg, 14-16 mai 2012

---

### CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Résultats de la 2<sup>e</sup> Session 2010-2011 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et préparation de la 11<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Sessions 2008-2010 et 2010-2011 »

---

#### DOCUMENT POUR INFORMATION

Point 5.5.1 du projet d'ordre du jour

*Le Comité:*

- **prend note** des résultats de la 2<sup>e</sup> Session 2010-2011 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et de la préparation de la 11<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Sessions 2008-2010 et 2010-2011* ».

## CONTEXTE

Quatorze projets ont été présentés par les Parties à la Convention européenne du paysage Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à l'occasion de la 2<sup>e</sup> Session 2010-2011 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

Le 12 octobre 2011, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé, conformément à la Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe et sur proposition du Jury et du Comité directeur du Conseil de l'Europe responsable de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage :

1. d'attribuer le Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 2<sup>e</sup> Session du Prix 2010-2011 à :

### **Carbonia : la machine paysage, le Comité joint de la commune de Carbonia, Ville de Carbonia, Italie**

considérant son caractère exhaustif et multi-scalaire. Cette réalisation exemplaire visant à régénérer un paysage urbain et minier moderniste du XX<sup>e</sup> siècle dans une perspective de développement durable, remplit amplement l'ensemble des critères du Prix du paysage. Il prouve que le développement territorial durable peut être réalisé grâce à la participation publique à tous les niveaux et s'accompagnant d'une large sensibilisation. L'utilisation des ressources historiques pour créer une nouvelle identité basée sur la recherche et un tourisme durable, a fourni un modèle au développement d'un paysage urbain. Les travaux menés au niveau de la mine se sont accompagnés d'un processus de renouveau de l'ensemble de la ville, y compris la restauration de places publiques, routes et monuments. Cette régénération du tissu urbain a favorisé l'émergence d'une nouvelle identité culturelle dans la ville. La réalisation est un parfait exemple pour le développement durable de ce paysage urbain et a certainement de grandes implications pour le redéveloppement d'autres espaces urbains et industriels également dégradés.

2. d'attribuer des mentions spéciales identiques du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 2<sup>e</sup> Session du Prix 2010-2011 aux trois projets suivants :

### **Les programmes de subvention en faveur des communautés locales désireuses de requalifier leur paysage urbain et rural en vue de parvenir à un cadre de vie agréable, Fondation Ekopolis, Slovaquie,**

considérant que le projet constitue une réalisation exemplaire, eu égard à son succès et à la valeur unique de ses résultats : il a aidé à mobiliser les populations locales et leur a fourni des aides financières afin d'améliorer leurs propres paysages. Ses effets ont été notoires, avec de nombreuses réalisations effectuées à travers l'ensemble de la République slovaque qui ont contribué à un développement territorial durable. La participation du public et la sensibilisation sont au cœur même du projet, la population locale s'engageant dans une démarche à long terme d'entretien et de gestion de leur paysage, considéré comme un cadre dans lesquels ils sont heureux de vivre ;

### **Le projet d'éducation et de sensibilisation au paysage : ville, territoire, paysage, Generalitat de la Catalogne et Observatoire du paysage de la Catalogne, Espagne,**

considérant que le projet est une réalisation exemplaire visant à forger une nouvelle culture du territoire et un sentiment de responsabilité vis-à-vis du paysage. La qualité et la portée

majeure de ce projet éducatif créatif, offre un excellent modèle pour la mise en place de projets de même nature. Celui-ci reconnaît que le paysage est en constante évolution et que des citoyens éduqués sont les plus à même de répondre aux défis du futur. Sa diversité et sa richesse favorisent la responsabilité des citoyens et créent un modèle exemplaire pour l'éducation, fondé sur la participation publique et la sensibilisation ;

**Le patrimoine côtier de Durham, Partenariat du patrimoine côtier de Durham, Royaume-Uni,**

considérant que le projet est une réalisation exemplaire de réhabilitation d'un espace côtier auparavant particulièrement dégradé. Caractérisé par le développement territorial durable, l'exemplarité, la participation et la sensibilisation du public, le projet a permis de parvenir à des résultats extraordinaires au moyen de la mobilisation de la population locale en créant un paysage régénéré et une nouvelle identité. Il constitue un excellent modèle pour la régénération de zones côtières dégradées.

3. de reconnaître la grande valeur de chaque projet présenté à la 2<sup>e</sup> Session 2010-2011 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage et de le faire connaître au grand public comme source d'inspiration :

**La Route paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Belgique,**

considérant que le projet est une réalisation exemplaire d'une route paysagère visant à faire découvrir aux populations et aux visiteurs la richesse et la diversité du paysage qui s'offre à eux et à leur faire prendre conscience du rôle important que joue ce paysage dans l'évolution naturelle, culturelle, économique et politique d'un territoire ;

**Les vergers de noisetiers dans le village de Polystypos, Conseil de la communauté de Polystypos, Chypre,**

considérant que le projet est une réalisation exemplaire d'un projet veillant à redynamiser un paysage rural avec sa population, en se fondant sur les ressources naturelles et culturelles locales et l'usage des techniques traditionnelles ;

**Le paysage de Čehovice, district de Prostějov en Moravie, Bureau du Land régional Prostějov, République Tchèque,**

considérant que le projet est une réalisation exemplaire de régénération d'un espace dégradé permettant de revitaliser ce paysage enrichi de sa diversité biologique en faveur de l'économie locale et de l'épanouissement des populations ;

**La gestion de biotopes traditionnels menacés et la préservation du paysage traditionnel rural, Association finlandaise de conservation de la nature, Finlande,**

considérant que le projet est une réalisation exemplaire ayant conduit à régénérer des paysages vivants, riches de leur diversité biologique, et effectué dans le plus grand respect de l'environnement et des valeurs paysagères ;

**La Base régionale de plein air et de loisirs du Port aux Cerises, Syndicat mixte d'étude d'aménagement et de gestion de la Base régionale de plein air et de loisirs, France,**

considérant que le projet est une réalisation exemplaire d'aménagement d'un paysage dégradé et d'adaptation aux usagers et aux temps nouveaux pour le bien-être et la qualité de vie des habitants ;

**La culture traditionnelle des pierres du paysage de Bükkalja, Association des roches Beehive (ruche) pour la conservation de la nature et de la culture, Hongrie,**

considérant que le projet est une réalisation exemplaire d'un projet paysager fondé sur la valorisation de son patrimoine géologique, ayant permis la renaissance d'un paysage traditionnel soutenu par de nouvelles forces socio-économiques en faveur de la population ;

**Le Manifeste du paysage des Pays-Bas, Fondation du manifeste pour le paysage, Pays-Bas,**

considérant que le projet est une réalisation exemplaire permettant, par l'échange de savoir-faire, de sensibiliser et de mobiliser des initiatives citoyennes en faveur du paysage, de manière durable ;

**Le Parc paysager de Herand, Gouvernement du Comté de Hordaland, Norvège,**

considérant que le projet est une réalisation exemplaire d'une initiative citoyenne des habitants d'un village rural veillant à prendre soin d'un paysage conformément à leur histoire et à leurs traditions, dans une perspective dynamique.

**Le paysage du village de Backi Monostor, 'Podunav' Backi Monostor, Serbie,**

considérant que le projet est une réalisation exemplaire favorisant la mobilisation d'une collectivité en faveur de la valorisation des ressources traditionnelles et artisanales d'un territoire situé dans une vaste zone alluviale ;

**'Nous aménageons notre paysage', Association slovène des architectes paysagistes, Slovénie,**

considérant que le projet est une réalisation novatrice et exemplaire favorisant la pédagogie en vue de sensibiliser des jeunes à l'importance d'un développement territorial durable soucieux du paysage.

**ETAT D'AVANCEMENT**

Le prix et les mentions spéciales ont été remis par le représentant du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, avec la participation des présidents du CDPATEP et de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage à l'occasion d'une cérémonie publique qui s'est tenue le 20 octobre 2011 à Evora, au Portugal, à l'occasion de la 10<sup>e</sup> réunion du Conseil de l'Europe des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

**PROCHAINES ETAPES**

La 11<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Sessions 2008-2010 et 2010-2011* » se tiendra les (3), 4-5 juin 2012, à Carbonia, Sardaigne, Italie.

\* \* \*